HJ4661
C322
1986
ex.3

Pour continuer à progresser: Un programme de consultation

Canada

AVANT-PROPOS

En novembre 1984, le gouvernement du Canada avait exposé un programme complet de renouveau économique. Il lançait en même temps des consultations intensives visant à faire plus largement connaître les défis auxquels le pays était confronté. Ces consultations ont beaucoup aidé le gouvernement à élaborer des politiques et des programmes appropriés afin de relever ces défis.

Pour préparer les budgets de 1985 et de 1986, ma collègue, la ministre d'État aux Finances, et moi-même avons rencontré des groupes représentatifs du milieu des affaires, du monde du travail et des secteurs bénévole et social. Les prochaines semaines nous verront mener une nouvelle série de consultations prébudgétaires. D'ici la présentation du budget, mes fonctionnaires et moi-même étudierons également les observations que nous feront parvenir les organismes et particuliers au sujet des initiatives et des orientations sur lesquelles portent les consultations de l'année en cours. On trouvera un aperçu de ces initiatives dans ce document.

J'invite de nouveau tous les Canadiens intéressés à étudier le programme exposé dans ces pages et dans les documents qui l'accompagnent et à me faire connaître, ainsi qu'à mon collègue, le ministre d'État aux Finances, leurs opinions et suggestions au cours des prochains mois.

Michael Wilson

L'honorable Michael H. Wilson
Ministre des Finances

I. UN BILAN DE PROGRÈS

Les consultations prébudgétaires de 1986 visent à poursuivre le dialogue amorcé en 1984 sur les grands éléments du programme de renouveau économique du gouvernement. Ces consultations aideront le gouvernement à poursuivre sur la lancée des progrès enregistrés depuis deux ans. Un rapide bilan montre que, si bien des progrès ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire.

Comme l'indiquait la livraison de septembre 1986 de L'économie en bref, une publication trimestrielle du ministère des Finances, l'économie canadienne est bien placée pour retirer des avantages appréciables d'une croissance mondiale plus rapide. Le secteur des ménages et celui des sociétés ont des finances saines dans l'ensemble, la confiance des consommateurs est vigoureuse, et la compétitivité internationale du Canada a de bonnes chances de s'améliorer encore. Le Canada est actuellement l'un des pays industrialisés qui connaît le plus fort taux de croissance économique. Les taux d'intérêt et le taux de chômage n'ont pas été aussi peu élevés depuis des années.

Ces résultats économiques encourageants ne sont pas l'effet du hasard: ils représentent le fruit d'une stratégie dynamique visant à bâtir une économie nationale forte, capable de rivaliser avec la concurrence dans un contexte caractérisé par l'apparition de technologies nouvelles, l'évolution des marchés et une intense concurrence globale.

Le sens des responsabilités financières est l'un des éléments clés de cette stratégie de renouveau économique. Comme le précisait le ministre des Finances dans sa mise à jour économique et financière du 18 septembre 1986, le gouvernement reste déterminé à appliquer son plan de redressement des finances nationales. Le déficit de 1985-86, à $34.5 milliards, représentait une baisse de $3.8 milliards ou 10 pour cent par rapport au déficit record de $38.3 milliards enregistré l'année précédente. Malgré une diminution sensible des recettes cette année à cause de facteurs extérieurs tels la baisse des prix du pétrole et des céréales, le déficit sera de $32 milliards ou moins en 1986-87. Il s'agit d'une baisse appréciable par rapport au dernier exercice, et c'est aussi la première fois en 16 ans que le déficit diminue deux années de suite.

Le numéro d'août 1986 de La revue financière, autre publication trimestrielle du ministère des Finances, fait remarquer que ce renversement de la tendance du déficit reflète la fermeté du gouvernement au chapitre des dépenses. L'an dernier, grâce à des compressions de $1.6 milliard des programmes discrétionnaires ou non statutaires, les dépenses totales de programmes ont baissé de 0.9 pour cent, enregistrant la première réduction appréciable de l'après-guerre. Le gouvernement continuera de réduire sensiblement tant le déficit que les besoins financiers, chaque année, en continuant de comprimer ses dépenses et de gérer sainement ses finances.

Les restrictions de dépenses publiques continuent de s'inscrire dans le cadre d'un effort plus large visant à rendre le secteur public plus efficient.

Les efforts du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes (le Groupe de travail Nielsen) ont commencé à porter fruit. Des mesures ont été prises pour rationaliser les encouragements à l'industrie, la taxe de vente a été élargie afin d'éliminer un certain nombre de distorsions concurrentielles, et la législation d'encadrement du commerce fait l'objet d'une mise à jour. D'autres initiatives sont prises afin de rendre les programmes fédéraux plus simples, plus efficaces et plus intelligibles. On réexamine la réglementation gouvernementale dans des secteurs importants tels les transports et l'énergie. Des changements ont déjà été apportés dans le secteur de l'énergie afin d'alléger le fardeau réglementaire et de promouvoir l'efficacité, en donnant plus de place au jeu du marché. Le gouvernement a fait connaître son intention de proposer, pour la réglementation des services financiers, un nouveau cadre qui favorisera la concurrence, l'efficacité et la compétitivité internationale, tout en renforçant la protection du consommateur. La privatisation des sociétés d'État qui ne répondent plus aux objectifs de la politique publique demeure une priorité, comme l'illustre la vente de la de Havilland, de Canadair, des Arsenaux canadiens Ltée et de la Société des transports du Nord Ltée.

Les mesures prises pour rendre le secteur public plus efficient complètent les efforts et les ressources consacrés au soutien de l'initiative privée. Depuis 1984, des encouragements ont été mis en place afin de stimuler les nouveaux investissements productifs. L'Agence d'examen des investissements étrangers a fait place à Investissement Canada. Des encouragements à la recherche-développement scientifiques et technologiques ont été offerts. On a accru l'aide aux conseils subventionnaires et adopté de nouveaux mécanismes d'aide publique équivalente aux contributions du secteur privé, afin d'établir un nouveau partenariat dans ce domaine. La Planification de l'emploi permet de mieux relier les stratégies de formation professionnelle aux besoins et aux ressources du secteur privé. Le gouvernement

poursuivra ses initiatives commerciales dans le cadre des négociations avec les États-Unis sur le plan bilatéral et des pourparlers du GATT au niveau multilatéral afin d'assurer aux produits canadiens un accès sûr et amélioré aux marchés mondiaux.

En travaillant à promouvoir une croissance économique et une création d'emplois soutenues, le gouvernement s'efforce d'asseoir le progrès social sur des bases plus solides, tout en améliorant sa capacité de répondre à des besoins et à des demandes en évolution. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a répondu à toute une gamme de préoccupations d'ordre social. Il a accru l'aide aux personnes nécessiteuses en mettant en place un mécanisme de versement anticipé du crédit d'impôt pour enfant et en améliorant ce crédit, en étendant l'admissibilité à l'allocation de conjoint et en apportant des changements fiscaux qui bénéficient aux handicapés.

Le Régime de pensions du Canada et les normes applicables aux régimes privés de retraite ont été renforcés et les pensions d'anciens combattants, augmentées. De plus, le gouvernement a déposé récemment à la Chambre des communes des mesures qui rendront plus équitable et plus souple le régime fiscal de l'épargne-retraite. Il a institué un crédit remboursable au titre de la taxe de vente en faveur des Canadiens à revenu faible et établi un impôt minimum sur les riches. Les réformes nécessaires du système pénal ont été mises en oeuvre. Ces mesures ainsi que d'autres témoignent de l'importance que le gouvernement attache aux programmes sociaux. Elles prouvent aussi que le sens des responsabilités financières n'est pas incompatible avec celui des responsabilités sociales.

Pour soutenir l'initiative privée, le gouvernement a également mis en place un processus de réforme de la fiscalité des entreprises et d'amélioration générale de l'équité fiscale. Dans le cadre de ce processus, une certaine restructuration de la fiscalité des sociétés a été entreprise, les encouragements ont été rendus plus efficaces, certaines préférences éliminées et les possibilités d'évitement fiscal réduites. Ces importantes initiatives se poursuivent, alors que le gouvernement procède à l'examen des options qui s'offrent à lui pour réformer en profondeur le régime fiscal.

II - POUR CONTINUER À PROGRESSER: UN PROGRAMME DE CONSULTATION

Par les mesures prises depuis deux ans, le gouvernement a réussi à rendre l'économie plus forte et notre société plus humaine. Notre tâche consiste pour l'année qui vient à continuer sur la lancée des progrès accomplis.

La prochaine série de consultations prébudgétaires offrira l'occasion d'un débat public sur les grands éléments de la stratégie économique du gouvernement: responsabilité financière, réforme fiscale, amélioration du climat de croissance économique et promotion du commerce.

A. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La réduction du déficit et le contrôle des dépenses publiques restent des priorités pour le gouvernement. Le sens des responsabilités financières exige que des ressources limitées soient utilisées de manière aussi efficace et efficiente que possible. Le gouvernement continuera d'étudier les moyens de réduir encore le déficit. Il est ouvert aux propositions sur l'affectation appropriée des ressources financières existantes.

B. RÉFORME FISCALE

Le gouvernement procède actuellement à l'examen des options qui s'offrent à lui pour réformer en profondeur la fiscalité. Il publie un énoncé des principes directeurs qui doivent guider les changements à apporter au régime fiscal. À mesure que les travaux progresseront dans ce domaine, le gouvernement sollicitera l'avis des intéressés sur les grands axes de la réforme fiscale. Il sollicitera également des solutions de rechange qui seront conformes aux principes directeurs établis par le gouvernement.

Le gouvernement est conscient des liens fondamentaux qui existent entre la réforme globale du régime fiscal et le réexamen permanent des principaux transferts sociaux et des dispositions fiscales connexes. Ces liens fondamentaux seront pris en considération par le gouvernement alors qu'il continuera d'étudier les possibilités de réforme dans ce domaine.

C. AMÉLIORATION DU CLIMAT DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le gouvernement poursuivra ses efforts afin de réduire la paperasserie et la réglementation ainsi que d'avancer dans la privatisation des sociétés d'État. Il continuera d'investir dans les connaissances scientifiques et étudiera de nouvelles manières d'aborder le problème persistant des disparités régionales. Dans tous ces domaines, le gouvernement continuera de compter sur le secteur privé pour l'aider à cerner les obstacles à la croissance économique et à trouver les moyens de les éliminer.

D. PROMOTION DU COMMERCE ET DE LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE

Le Canada est un pays commerçant dont la performance économique dépend de sa capacité de trouver de nouveaux débouchés aux produits canadiens, d'améliorer l'accès aux marchés traditionnels et de renforcer de façon générale sa compétitivité vis-à-vis de l'étranger. La poursuite des initiatives commerciales bilatérales et multilatérales tient une place importante dans le programme de l'an prochain.

DOCUMENTS

Les participants aux consultations pourraient trouver utile de consulter les documents suivants:

- L'économie en bref (publication trimestrielle du ministère des Finances), septembre 1986
- La revue financière (publication trimestrielle du ministère des Finances), août - octobre 1986
- Notes pour une allocution de l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, au Canadian Club de Toronto, 18 septembre 1986
- Notes pour une allocution de l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, à la Chambre des communes, 23 octobre 1986
- Principes directeurs de la réforme fiscale au Canada.

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document auprès de la Division des consultations, Ministère des Finances.

Ministère des Finances Canada

Department of Finance Canada